

PROGRAMME TRAVAUX 2023

ASSOCIATION SYNDICALE DE VOREPPE A MOIRANS

I FAUCARDAGE MECANIQUE

1°) Faucardage mécanique en toutes saisons

NOM du fossé ou ruisseau	Classification	largeur en m	Longueur en m	Surface en m2
Fossé n° 25	P	5,80	894	5 185
Fossé n° 26	P	6,10	638	3 892
L'Erignière	P	6,21	212	1 317
La Morge	P	9,00	2 237	20 133
Le Pommarin	P	7,85	466	3 658
La Brassière de Rebassat	P	7,31	1 411	10 314
Fossé des Moulins	P	6,85	261	1 788
Le Paradore	P	5,71	200	1 142
Le Larchat	P	5,31	226	1 200
(faucardage après abattage)		4,00	440	1 760
La Pichatière	P	6,90	390	2 691
Le Canal des Moulins	P	6,85	261	1 788
Le Bas Voreppe	P	5,48	992	5 436
La Petite Boutière	P	6,00	530	3 180
Canal du Perrier	P	6,00	150	900
Secondaire n° 36 (Moirans)	S	5,00	400	2 000
TOTAL AS TOUTES SAISONS en m2				66 384

2°) Faucardage mécanique hors cultures

NOM du fossé ou ruisseau	Classification	largeur en m	Longueur en m	Surface en m2
Canal du Bas Voreppe	P	11,85	1 975	23 404
Le Pommarin	P	8,45	3 627	30 648
L'Egala	P	6,85	3 751	25 694
La Morge	P	10,44	3 883,4	40 543
La Brassière de Rebassat	P	6,30	1 503	9 469
Le Canal des Moulins	P	7,30	1 030	7 519
Le Canal de Petite et Grande Boutière	P	6,50	2 199	14 294
L'Erignière	P	8,26	3 216	26 564

Fossé de l'île Plançon (n° 2)	P	8,00	735	5 880
Le Fontabert (n° 9)	P	8,02	1 140	9 143
Secondaire n° 10 (Buisse)	S	7,40	362	2 679
Le Fossé des Verts (n° 10)	P	7,55	833	6 289
Fossé n° 12	S	7,23	786	5 683
Canal du Perrier	P	8,36	940	7 858
Fossé échangeur du Pavé	S	5,00	370	1 850
Fossé le Bourbier (n° 25)	P	8,00	1 480	11 840
Fossé n° 58	S	5,00	70	350
Fossé n° 60	S	5,50	170	935
Fossé de la Galifette (n° 20)	P	4,88	720	3 514
Le Paradore (n° 15)	P	7,30	320	2 336
Fossé du Larchat n° 17	S	4,44	500	2 220
Fossé des Vernes (n° 27)	P	5,76	1 230	7 085
La Mayenne	P	10,00	750	7 500
La Coste	P	7,10	440	3 124
Le Fossé n° 36	S	5,00	400	2 000
Le Bourbier n° 25 (2° passage)				0
La Grande Brassière	P	8,00	700	5 600
La Morge amont voie SNCF	P	6,90	180	1 242
Le fossé n° 100 (origine Erigny)	S	3,00	170	510
Le canal des Moulins amont (2° passage)	P	3,20	114	365
Le fossé n° 43 (Moirans)	S	4,40	350	1 540
Le fossé n° 6 à Moirans	S	3,00	180	540
Les fossés n° 3 et 4 (La Buisse)	S	4,20	950	3 990
L'ancienne Biolle amont SNCF à Moirans	P	5,50	510	2 805
Le fossé n° 38 (amont RD) à Voreppe	S	4,10	170	697
Le fossé n° 39 (amont RD) à Voreppe	S	3,00	220	660
TOTAL AS HORS CULTURE en m2				281 554

SURFACE TOTALE TRAITEE

66 384 + 281 554 = 347 938 m²

347 938 m2

TOTAL FAUCARDAGE 347 938 m2 x 0,06950 € x 1,20 =

29 018 €

TOTAL FAUCARDAGE MECANIQUE

29 018 €

II TRAVAUX MANUELS - ENTRETIEN DE LA VEGETATION

TRAVAUX A REALISER PAR DES ENTREPRISES DE REINSERTION OU DES ENTREPRISES PRIVEES

1) * Débroussaillage manuel de l'épis de la Morge (confluence Morge/Pommarin) et de la berge RD entre le pont de la République et l'épi sur la commune de Moirans (1 010 m²)

- * du fossé principal n° 18 de Lacoste en amont de la voie SNCF (2780 m2)
- * du fossé de la Pichatière en deux sections distinctes dans la ZI et de la section d'écoulement du fossé n° 17 (980 m2)
- * du fossé n° 2 (dit des milles écus) à La Buisse en amont de la section canalisée sous le CET de La Buisse (1 035 m2)
- * des berges rive gauche du canal des Moulins et rive droite du fossé de la Pichatière en amont de la route du vieux chêne (2 950 m2)
- * de la section d'écoulement du fossé secondaire n° 39 sur une centaine de mètres ainsi qu'une section de la berge rive droite de la Brassière de Rebassat dans le secteur des petits communaux à Moirans (1 000 m2)
- * de la section d'écoulement du fossé secondaire n° 90 sur 200 mètres en amont de son exutoire dans le Bourbier (1 200 m2)
- * visite de suivi des ruisseaux du Pirot et du Gorgeat en amont de l'autoroute sur la commune de la Buisse

Surface total débroussailler :

(1010 + 2780 + 980 + 1035) X 0,40 €/m2 TTC + (2950 + 1000 + 1200)

X 0,42 €/m2 TTC + 2 000,00 € TTC =

6 107 €

2) Travaux d'abattage sélectif d'arbres morts et dangereux ou entravant la section d'écoulement sur plusieurs cours d'eau classés (Morge, Brassière de Rebassat, Pommarin)

2 500 €

3) Location en régie d'une équipe de 2 bucherons avec tracteur équipé d'un treuil (+ chauffeur) pour interventions diverses sur l'ensemble du réseau syndical de l'AS de Voreppe à Moirans

3 jours X 720 €/jour TTC

2 160 €

TOTAL TRAVAUX MANUELS	10 767 €
------------------------------	-----------------

III CURAGES

1) Curage de propreté (enlèvement de la végétation aquatique)

* Curage de propreté du ruisseau de l'Erigny ainsi que d'une section du Bourbier de part et d'autre de la voirie communale dans le secteur des sylos Payre à Moirans avec régalage des matériaux extraits sur les servitudes des cours d'eau

1 500 m X 2,30 €/m X 1,20 =

4 140 €

2) Curages d'entretien régulier et de recalibrage

- * Recalibrage du fossé secondaire n° 90 sur 180 mètres en amont de son exutoire dans le Bourbier à raison de 0,500 à 0,750 m³/m avec régalage des matériaux extraits sur la servitude rive droite du fossé
180 m X 3,00 €/m X 1,20 = **648 €**
- * Curage du fossé secondaire n° 39 dans le secteur des petits communaux sur 340 mètres en amont de son exutoire dans le vieux Rebassat à raison de 0,500 avec régalage des matériaux extraits sur la servitude rive droite du fossé
Mise au norme d'un ouvrage de franchissement sur le linéaire à curer
((340 m X 2,50) + 300) X 1,20 = **1 380 €**
- * Curage du fossé secondaire n° 113 dans le secteur des Fays sur 600 mètres en amont de son exutoire dans la Mayenne à raison de 0,250 m³/m avec régalage des matériaux extraits sur la servitude rive droite du fossé
600 m X 2,30 €/m X 1,20 = **1 584 €**
- * Curage du lit de la Morge sur une centaine de mètres en amont de l'exutoire du Pommarin à raison de 1 à 1,5 m³/m avec évacuation des matériaux à la charge de l'entreprise (création d'un chenal d'écoulement préférentiel)
110 m X 8,00 €/m X 1,20 = **1 056 €**

TOTAL CURAGES

8 808 €

IV TRAVAUX DIVERS

- 1) Curage partiel de la plage de la Morge (800 m³) avec récupération par l'AS des matériaux de type tout venant et évacuation vers une décharge agréée des matériaux limoneux argileux
- Création d'un merlon de protection visuel, du stock de buses et d'enrochements situés aux abords rive droite de la plage **12 000 €**
- 2) Retalutage des sections de berge rive droite, fragilisées de l'Erigny sur un linéaire compris entre le hameau du Fay et l'exutoire dans la Morge **800 €**
- 3) Travaux d'élagage, d'abattage et de débroussaillage le long des digues de la Morge entre le pont du Rosey et le pont de la République ainsi que le long du ruisseau du Larchat vers la gare de Moirans **12 000 €**
- 4) Travaux de retalutage au droit d'une anse d'érosion sur la Mayenne et extraction de plusieurs atterrissements (3 ou 4) dans le lit du Pommarin à hauteur du centre équestre de Moirans **2 000 €**

5) Participation de l'AS de VM au confortement d'un ouvrage de franchissement du ruisseau du Pirot dans le secteur de l'Eterpa à la Buisse. Remise en état d'une tête d'ouvrage, fortement préjudiciable en l'état au libre écoulement des eaux dans le ruisseau du Gorgeat à la Buisse (pour mémoire) 3 500 €

6) Entretien des techniques végétales déjà réalisées sur le réseau de l'AS de VM (ruisseau du Pommarin, ruisseau de l'Egala 3 + 1 sections) 2 500 €

* Réouverture de l'ancien lit du canal des Moulins sur 700 mètres entre le pont de la dérivation et le hameau des Iles avec régalage des produits extraits sur les berges rive droite et rive gauche du canal. Le prix intègre les travaux de débroussaillage et d'abattage préalable : Pour mémoire

TOTAL TRAVAUX DIVERS	29 300 €
-----------------------------	-----------------

V FONDS D'INTERVENTION D'URGENCE

Location en régie d'un engin type pelle mécanique
3 jours X 800 €/TTC = 2 400 €

Location en régie de main d'oeuvre équipée de tronçonneuse
3 jours (2 hommes) X 640 € TTC = 1 920 €

TOTAL FOND D'INTERVENTION D'URGENCE	4 220 €
--	----------------

TOTAL PROGRAMME DE TRAVAUX 2023	82 113 €
--	-----------------

Dressé par le Surveillant de Travaux,
Yvan GLENAT

Vu et vérifié par le Président
J.P. MICHALLAT

